



Droit du spectacle et des artistes

Par **ClairArielle**, le **03/05/2011 à 12:13**

Bonjour,
Je souhaite savoir quelle sont les restrictions et conditions d'accès pour un artiste (professionnel ou amateur), à une scène de spectacle.
Doit-il obligatoirement être sous contrat?
Imaginons qu'un artiste en concert invite un groupe local à participer à la scène, ces intervenants ponctuels sont-ils obligatoirement soumis à un contrat (pour la couverture sociale par exemple) ?
Peut-on imaginer une forme de collaboration de type "partenariat ponctuel", qui puisse protéger les intervenants ponctuels d'un point de vue social, et qui n'engage aucun frais ?
Quel type de législation est ici applicable?
Merci d'avance pour vos réponses.
Claire-Arielle